

prendre

notre
place

À
L'UNIVERSITÉ

- 4 Mot de la Présidente – SCCC-UQO
- 6 L'autonomie professionnelle
- 8 Le processus d'attribution
- 10 Les avantages sociaux et la représentativité
- 12 Les clauses monétaires
- 14 Mot de la FNEEQ –
Regroupement université

Comité exécutif

Marie-Josée Bourget
— *présidence*

Luce Gilbert
— *vice-présidence à la convention collective*

Nicolas Harvey
— *vice-présidence aux communications*

Catherine Béland
— *secrétariat général*

Jean-Yves Girard
— *trésorerie*

Comité de mobilisation

Catherine Béland

Marie-Josée Bourget

Mélissa David

Pierre-Olivier Émond

Caroline Gagnon

Otilia Puiggros

Michel Sabbagh

Julien Sainvil

Pasca Sergent

Romain Vanhooren

[Conseillers syndicaux]

Sébastien Boisvert

Julie Brodeur

**Rédaction
[de cette brochure]**

Marie-Josée Bourget

Luce Gilbert

Nicolas Harvey

**Design graphique
et lettrage**

Michel Sabbagh

Sources des photos

Michel Sabbagh — p. 5

Yves Lapointe — p. 14

Sources typographiques

Literata
— chez TypeTogether
par Veronika Burian
et José Scaglione

Plein

— chez Indian Type Foundry
par Inga Plönnigs

Alors que débute la négociation de notre 9^e convention collective, le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO (SCCC-UQO) a entrepris une vaste démarche de consultation auprès de ses membres. Par le biais de sondages, de rencontres collectives à Gatineau et à Saint-Jérôme ainsi que d'échanges dans les départements, nous avons cerné les priorités qui nous unissent.

Ce processus a permis de dégager **quatre grands axes de revendication** qui ont été adoptés par l'Assemblée générale le 21 mai 2025 et qui orienteront le travail du Comité de négociation.

Nous sommes plus de 850 personnes chargées de cours. L'UQO ne peut pas exister sans nous. Il est temps que nous prenions notre place !

Notre place à prendre

**Marie-Josée
Bourget**

présidente du
SCCC-UQO

Nous voilà à la négociation de notre 9^e Convention collective. Alors que nous devrions être à négocier des clauses plus avancées, nous avons à défendre notre liberté académique. Elle a été fragilisée de même que notre stabilité d'emploi. Cette négociation part donc sur une bien mauvaise note.

**Où en est la libre circulation
des étudiantes et étudiants ?**

**Pendant nos examens,
quels sont vraiment nos droits ?**

Nous avons également à confronter l'UQO sur les examens en présentiel pour les cours à distance. Nous demandons au moins un examen sous ce format pour les personnes chargées de cours qui jugent cette procédure nécessaire pour le type de cours qu'elles enseignent sans avoir à demander une permission. Ce que nous voulons est que la personne qui fait son examen soit bien celle qui y est inscrite.

**Est-ce trop demandé ? Nous voulons que
les diplômes émis par l'UQO soient valides.**

L'UQO a également modifié sa Politique de la valorisation, de l'appréciation, de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement sans négociation ni accord avec le Syndicat.

Ce geste cavalier est à l'opposé de la bienveillance, bienveillance qui était pourtant le slogan de la direction de l'UQO il n'y a pas si longtemps !

Certains départements avouent vouloir embaucher de nouvelles personnes chargées de cours. Leurs stratagèmes sont les conflits d'horaire, les modifications à la hausse des diplômes injustifiées, l'expérience récente comme si nos diplômes avaient une date de péremption de cinq ans.

Que fait l'UQO pour contrer ces pratiques ?

ou à reprendre !

Elle semble oublier que nous enseignons 73 % des cours de 1^{er} cycle, 43 % des cours de 2^e cycle et 20 % des cours de 3^e cycle.

Cherche-t-elle un conflit de travail en 2026 ?

La brochure qui suit explique nos demandes qui incluent celles énoncées, mais d'autres dont notre place en recherche. Nous voulons tout simplement prendre ou reprendre notre place à l'Université.



L'autonomie professionnelle



Dans la dernière année, notre autonomie professionnelle a été attaquée à maintes reprises. Ces attaques concernent les tâches que nous effectuons depuis toujours. Nous y voyons une tentative de contrôle de la part de la direction de l'Université.

Le premier axe de nos demandes concerne l'autonomie professionnelle et la liberté académique.

Il s'agit ici d'affirmer pleinement notre rôle comme actrices et acteurs pédagogiques. Nous souhaitons notamment garantir, à la demande de la personne chargée de cours, la possibilité de tenir un examen en présentiel pour les cours à distance. Nous ne devrions pas être dans l'obligation de demander une dérogation. Il est également nécessaire de conventionner les trois séances d'un cours offertes dans une autre modalité, y compris en mode asynchrone.

Nous demandons aussi une réduction des délais d'approbation des plans de cours, l'élimination de l'approbation obligatoire des examens ainsi que la mise en place de mécanismes pour protéger l'intégrité de la tâche enseignante, notamment contre sa fragmentation ou sa délégation non autorisée.

Par ailleurs, l'intelligence artificielle modifie grandement nos pratiques pédagogiques et l'organisation du travail. Nous devons nous assurer que les règles soient claires et que nos tâches soient protégées. C'est pourquoi nous devons intégrer l'intelligence artificielle à notre convention collective.

2 Le processus d'attribution

Le deuxième axe vise l'optimisation des processus d'attribution des charges de cours et des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE).

Il nous importe de renforcer l'équité, la transparence et la reconnaissance des compétences réelles. Cela passe par l'amélioration du traitement des exigences de qualification pour l'enseignement, la reconnaissance de l'expérience acquise – y compris l'expérience d'enseignement – et la suppression de la notion d'expérience contemporaine. Les processus de mise en candidature doivent également être modernisés et rendus entièrement électroniques.

L'année dernière, l'UQO a imposé, par la force, une nouvelle Politique de la valorisation, de l'appréciation, de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Cette démarche montre bien qu'une solution négociée n'est pas sa priorité ! Nous réclamons une révision de ce processus d'appréciation de l'enseignement, une reconnaissance équitable du soutien pédagogique offert aux étudiantes et aux étudiants en situation de handicap ainsi que le déploiement du soutien pédagogique par les pairs.

Enfin, nous demandons une réduction du recours à la clause réserve (article 9.02), qui doit être appliquée avec rigueur, département par département, et non pour l'ensemble de l'université.

3 Les avantages sociaux

Nous souhaitons discuter des régimes d'assurance actuels, notamment l'assurance-salaire de courte durée et l'assurance maladie, afin de les améliorer. Nous souhaitons notamment que notre fédération syndicale, la FNEEQ-CSN, soit preneuse de l'assurance.

Cela faciliterait le traitement de cas particuliers et placerait les bénéficiaires au centre de la gestion de la police.

L'accessibilité à la retraite et l'indemnité de retraite doivent également être revues. La gouvernance du régime devrait être revue afin que les bénéficiaires puissent davantage s'impliquer dans la gestion du fonds, notamment dans les conditions d'adhésion et de cotisations.

Par ailleurs, nous souhaitons que la recherche et la création des personnes chargées de cours soient pleinement reconnues. Ces activités doivent être adéquatement financées par un fonds propre. De plus, nous devons siéger à tous les comités traitant de recherche à l'UQO.

Enfin, nous devons mieux être représentés dans les instances universitaires, notamment celles du réseau de l'Université du Québec. Nous devons avoir des représentantes et des représentants à l'Assemblée des gouverneurs et au Conseil des études.

et la représentativité

Les clauses monétaires

Le quatrième axe porte sur la rémunération et les clauses à incidence monétaire.

Il nous apparaît fondamental d'obtenir des améliorations significatives à cet égard. Cela inclut une augmentation du montant versé pour chaque charge de cours, pour les supervisions de stage, les compensations en cas d'annulation de cours ainsi que pour les stages en travail social prévus par la lettre d'entente n° 4.

D'autres tâches essentielles doivent être rémunérées : la gestion des absences aux examens, la modification de notes, le suivi des situations de handicap, la révision de notes, les dossiers de fraude scolaire ou encore les visites de stage supplémentaires. De plus en plus d'entre nous sommes appelés à participer à des jurys, à évaluer des essais ou mémoires de maîtrise et même à codiriger des personnes étudiantes à la maîtrise ou au doctorat. Ces tâches doivent nous être reconnues et rémunérées.

Les frais de déplacement doivent être rehaussés, tout comme les compensations pour la préparation d'un nouveau cours attribué à la dernière minute, les évaluations différées, l'encadrement de grands groupes, les fournitures scolaires, le perfectionnement et l'intégration. Il est également essentiel d'augmenter les sommes disponibles pour la recherche, de libérer les sommes non utilisées dans les fonds six mois avant la fin de l'année financière et de prévoir une rémunération adéquate pour les formations et les comités exigeant un temps de préparation important.

De plus, nous réclamons une augmentation du nombre de charges de cours libérées pour les membres du Comité exécutif ainsi que pour la préparation et la conduite de la négociation elle-même.

Nos tâches hautement spécialisées doivent être reconnues à leur juste valeur. Prenons notre place !

Enfin, nous devons obtenir un rattrapage salarial conséquent. Depuis 2018, notre salaire, en parité de pouvoir d'achat, a diminué de 4 %. Cela signifie que, globalement, nous nous sommes appauvris. Nos tâches hautement spécialisées doivent être reconnues à leur juste valeur.

Toutes et tous solidaires



**Christine
Gauthier**

vice-présidente
de la FNEEQ,
responsable du
regroupement
université

SCCC-UQO en négo

La solidarité est au cœur de l'histoire des syndicats qui représentent les personnes chargées de cours et qui sont affiliés à la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), dont fait partie le SCCC-UQO.

Depuis plus de 30 ans, ils se regroupent autour d'une négociation coordonnée. Ce choix d'unir les forces syndicales est porteur de sens et d'espoir pour faire avancer les conditions de travail des personnes chargées de cours de partout au Québec. En plus de défendre collectivement certaines demandes ciblées qui vont permettre d'obtenir des gains pour la reconnaissance de notre profession et de notre travail, la négociation coordonnée constitue un levier indéniable pour soutenir les luttes locales par la mobilisation.

Comme travailleuses et travailleurs à statut précaire, **nous devons rester vigilants** à l'échelle nationale pour contrer tout recul potentiel sur nos conditions de travail et, aussi, chercher à renforcer notre stabilisation et notre place à l'université.

pour l'enseignement universitaire !

Pour cette nouvelle ronde de négociation coordonnée qui débute en 2025, le slogan choisi – **solidaires pour l'enseignement universitaire** – est ainsi évocateur de cette histoire collective. Les personnes chargées de cours de l'Université du Québec en Outaouais contribuent de manière remarquable à la mission d'enseignement de leur université et elles pourront compter sur l'appui de tous les syndicats membres du regroupement université de la FNEEQ-CSN dans le cadre de leur négociation actuelle.

Solidairement.

Comme lors des rondes précédentes, certaines demandes issues de la négociation coordonnée de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) s'ajouteront à notre plateforme syndicale. Ces demandes communes, élaborées avec les autres syndicats du Regroupement université, seront soumises à l'approbation d'une assemblée ultérieure.

Par ailleurs, pendant la négociation, nous aurons l'appui indéfectible de la CSN, de la FNEEQ, du Conseil central de l'Outaouais et du Conseil central des Laurentides.

L'Assemblée générale a donné au Comité de négociation le mandat clair de porter ces revendications pour améliorer nos conditions d'exercice, reconnaître pleinement notre apport à la mission universitaire et renforcer notre pouvoir d'agir.

À travers ces axes, c'est toute la profession de chargée et chargé de cours qui se voit affirmée et défendue.



Syndicat

des chargées et chargés de cours
de l'Université du Québec en Outaouais



CONTACTEZ-NOUS

FACEBOOK @scccuqo
INSTAGRAM @sccc_uqo
LINKEDIN @scccuqo



sccc-uqo.ca